

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
Séance du 23 Mai 2020

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation :	
	- en exercice	: 15		18 mai 2020
	- présents	: 13		
	- excusés	: 2		

L'an deux mil vingt et le vingt-trois mai à 11 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jocelyne MONTET, la plus âgée des membres du conseil.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Eric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Jocelyne MONTET, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Eric GROS, Stéphanie, BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL, Conseillers.

Excusés : Françoise GUERRIERI, David RODRIGUES

Procurations : Françoise GUERRIERI a donné pouvoir à Caroline DI VINCENZO,
David RODRIGUES a donné pouvoir à Véronique JANUEL

Coralie RAVEL a été nommée secrétaire.

1. ELECTION DU MAIRE

Caroline DI VINCENZO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire dès le 1er tour.

2. CREATION des POSTES d'ADJOINTS

Le Conseil Municipal décide la création de trois postes d'adjoints au Maire.

3. INDEMNITES de FONCTIONS des ADJOINTS au MAIRE

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire au taux maximal, soit :

Tranche population	Adjoints	
	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	soit, à ce jour, une indemnité mensuelle brute
de 1 000 à 3 499 habitants	19.8	770,10 €

4. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGIQUE.

Le Conseil Municipal décide de l'adhésion de la commune de La Chapelle d'Aurec au groupement de commandes précité pour :

- L'acheminement et la fourniture d'électricité ;
- La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 12 h.

Le Maire
Caroline DI VINCENZO